

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD93

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, M. Chassaigne, Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Peu et M. Fabien Roussel

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Favorables à l'attribution directe des services conventionnés à l'opérateur historique, les auteurs de l'amendement jugent inopportun de préciser les conditions dans lesquelles il peut être fait exception à leur mise en concurrence, plus encore s'il s'agit par ce moyen d'interdire de manière expresse toute possibilité de recourir aux dérogations prévues par le règlement OSP.